

Coopération sécuritaire Algérie-Tunisie : vers une perspective multilatérale ?

Pr. Abdennour Benantar

Maître de conférences, Université Paris 8

Résumé

Le présent article se propose d'analyser la coopération entre l'Algérie et la Tunisie en matière de sécurité. Destinée à faire face aux risques et menaces d'origine non-étatique, découlant notamment de la crise libyenne, cette coopération s'intensifie et gagne en épaisseur au rythme de l'activité terroriste aux frontières et dans la région. L'article met notamment l'accent sur la stratégie algérienne de sécurité et son dispositif de sécurisation des frontières mis en place en coopération avec la Tunisie. Eu égard à son contenu, à son évolution et à l'existence d'une certaine convergence stratégique, malgré des choix parfois opposés, cette coopération bilatérale peut servir de modèle pour la région. Partant de leurs liens avec la France et les États-Unis et d'une certaine jonction d'intérêts de sécurité, nonobstant des divergences sur l'intervention, l'article suggère une réflexion sur l'amorce d'un processus multilatéral à même de dissiper les méfiances et de consolider les processus bilatéraux dans une perspective multilatérale.

Mots clés: Sécurité, frontière, doctrine de sécurité, terrorisme, Algérie, Tunisie, Libye, France, États-Unis.

L'espace maghrébo-sahélien connaît une insécurité sans précédent en raison de la prolifération de diverses menaces (terrorisme, crime organisé, trafic en tout genre...). Ces menaces s'y développant sont en rupture avec le schéma stato-centré d'autrefois. D'origine non-étatique, elles sont la conséquence de la faiblesse voire de l'effondrement

des États. Ce contexte instable pèse sur la sécurité des frontières de l'Algérie désormais exposées aux menaces d'origine non-étatique en provenance du voisinage en proie à des crises aiguës (Libye et Mali) et à des difficultés transitionnelles (Tunisie). Celles-ci viennent se greffer aux menaces et aux vulnérabilités internes propres à l'Algérie à savoir des frontières longues et difficiles à sécuriser malgré les moyens engagés... Compte tenu de l'enchevêtrement des enjeux de sécurité, une action transversale est nécessaire pour agir à la fois sur les menaces venues d'ailleurs, sur les menaces endogènes et sur la connexion entre elles. Toutefois, faute d'action soutenue en amont, cette stratégie risque de devenir une simple gestion des menaces.

Pour préserver sa propre sécurité et par ricochet celle de ses voisins en difficultés, la sécurité régionale étant intégrée à la sécurité nationale, l'État algérien est contraint d'agir. Il adopte une stratégie à trois volets. Le premier consiste en l'amorce et le développement de processus de coopération bilatérale avec les pays voisins, dont le processus algéro-tunisien est la référence. Constituant un axe majeur de sa stratégie de sécurité aux frontières, les processus bilatéraux reposent notamment sur le développement et le renforcement de la coopération militaire et sécuritaire (formation et entraînement des forces de sécurité des pays voisins, patrouilles communes sur les frontières, échange du renseignement...) et ce au moyen d'accords de sécurité conclus avec ces pays (Tunisie, Libye, Mali et Niger). Cette coopération soutenue est l'objet de réunions régulières de commission mixte en charge des questions de sécurité et des frontières, de chefs des armées et des corps de sécurité... Le second réside dans l'initiation et la participation à des processus multilatéraux régionaux : initiative des pays du Champ, Processus de Nouakchott ; conférences sur la sécurité régionale ; conférences des pays voisins de la Libye... Toutefois, ces dynamiques multilatérales peinent à avoir des incidences sur la sécurité régionale en raison notamment des rivalités régionales et extrarégionales et des préférences stratégiques souvent opposées des acteurs en présence. Ces

derniers se livrent à une rude concurrence d'où la multiplication des initiatives et la duplication des efforts régionaux. Le troisième consiste en des processus de médiation entre protagonistes maliens et libyens mais qui peinent eux aussi à obtenir les résultats escomptés et ce à cause de la complexité des crises et des enjeux d'influence et de rivalité.... On s'intéressera dans les réflexions qui suivent au volet bilatéral de cette stratégie et plus précisément au processus algéro-tunisien.

En développant une coopération soutenue avec la Tunisie, le gouvernement algérien participe de fait à la consolidation de l'État tunisien et de son processus transitionnel fragile. L'axe bilatéral algéro-tunisien se distingue des autres axes de même nature par une certaine convergence stratégique sur des questions majeures (lutte anti-terroriste, refus d'intervention en Libye, nécessité du dialogue politique entre les parties libyennes...) et par des perceptions plus au moins communes des menaces. Cette coopération s'inscrit à la fois dans une perspective de prévention et de réponse aux risques et aux menaces à la frontière commune et dont les sources sont essentiellement exogènes, même si les sources endogènes sont loin d'être négligeables.

Mais en quoi consiste la coopération algéro-tunisienne ? Comment évolue-elle et quels sont ses écueils ? Exige-t-elle l'amorce d'un processus multilatéral impliquant l'Algérie, la Tunisie, la France et les États-Unis ? Pour y répondre, en partant de l'hypothèse d'une interférence et d'une jonction d'intérêts de sécurité, on analysera d'abord la stratégie algérienne de sécurité dans le contexte des instabilités et des insécurités accrues aux frontières et dans le voisinage. On examinera ensuite la coopération sécuritaire entre l'Algérie et la Tunisie. On essaiera enfin de cerner la convergence stratégique entre ces deux pays. En guise de conclusion, et partant des interactions bilatérales et du rôle des États-Unis et de la France, on s'interrogera sur la nécessité d'un processus multilatéral quadrangulaire impliquant ces quatre États. Mais avant d'aller plus loin, arrêtons-nous sur la connexion entre frontière et

sécurité qui découle à la fois de la réalité des menaces et des processus de construction et de sécuritisation.

Sécurité et frontière

Les deux notions de sécurité⁽¹⁾ et de frontière sont indissociables, non seulement en raison de la réalité des risques et des menaces aux frontières, mais aussi de leur caractère construit et instrumental. La frontière devient, au motif de la sécurité, une ligne de séparation. Comme le soutient Didier Bigo, les liens entre frontière et sécurité, processus de construction sociale de l'espace et certains discours politiques transforment les frontières en ligne de démarcation et non en un lieu d'interaction...⁽²⁾ Et ce au moment où les frontières sont de plus en plus perméables. En effet, la porosité des frontières est une caractéristique fondamentale de la configuration internationale de nos jours.

Ces deux notions sont mobilisées par les acteurs politiques à des fins internes et externes. La connexion discursive entre sécurité et frontière sert ainsi à situer les sources de la menace en dehors du territoire national, à construire une posture de l'ennemi qui ne serait forcément pas national mais étranger. Ce faisant, les autorités politiques tentent d'occulter les vulnérabilités propres à leurs États. Or, ce sont les vulnérabilités internes qui déterminent en grande partie l'impact des menaces d'origine intérieure ou extérieure. Le raisonnement des acteurs s'appuie sur la réalité des menaces. Toutefois, cette réalité est aussi (re)construite et manipulée à des fins politiques selon les intérêts politiques et de sécurité du moment des acteurs en présence.

Cette connexion permet aussi à l'État d'affirmer son statut d'objet référent par excellence de la sécurité face aux objets référents de la sécurité. Mais contrairement à ces derniers, l'État est à la fois un objet référent et un instrument de la sécurité⁽³⁾. En ce sens, la connexion entre sécurité et frontière le consolide dans sa position au détriment des autres

objets référents désormais relégués à un plan secondaire précisément au nom de la sécurité nationale, d'où le processus de sécuritisation de la frontière. Au motif de son fonctionnement et de son rôle mais tout autant au motif de la sécurité des personnes, des biens et de l'État, la frontière est devenue un objet référent de la sécurité.

L'autre aspect de la connexion entre sécurité et frontière réside dans le fait que la frontière, espace de vulnérabilité et de conflictualité, est le lieu où se croisent la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. Face à la prolifération des menaces volatiles, hybrides et déterritorialisées, le pouvoir politique est contraint d'exercer son autorité ou de la rétablir sur la frontière sous peine de voir des acteurs non-étatiques s'y installer produisant des dynamiques de substitution.

La frontière est « une limite politique signifiante d'un territoire. C'est un objet dont l'émergence s'inscrit dans un processus de territorialisation. Aussi, tout territoire qui se construit porte en lui les germes de frontières. [C'est aussi] un objet mis en place par un pouvoir dont le projet politique est de s'affirmer et de se distinguer des autres entités territoriales (...) La frontière [est une] séparation structurante qui exprime ou révèle l'exercice d'un pouvoir »⁽⁴⁾. Lorsque l'État n'assure « pas pleinement son rôle d'arbitre », comme c'est le cas sur une partie de la frontière au Maghreb et au Sahel, des acteurs (seigneurs de la guerre, mafias, groupes terroristes...) peuvent le supplanter, d'une manière ou d'une autre, en assurant « des encadrements de substitution qui peuvent faire territoire »⁽⁵⁾. Elle échappe alors à son contrôle et devient une zone non-gouvernée voire ingouvernable.

Lieu de vulnérabilité et de conflictualité, « la frontière définit un espace à risques [et] une zone vulnérable qui (...) peut déboucher sur un conflit »⁽⁶⁾. Par le passé, c'est des menaces, réelles ou supposées, venues d'unités étatiques que les frontières devaient être protégées. Or aujourd'hui, le danger vient des menaces émanant d'acteurs (infra et supra) non-étatiques. Lieu de vulnérabilité, de conflictualité et d'activité

terroriste et criminelle, la frontière est aussi l'espace où se croisent les différentes dimensions de la sécurité. Elle est l'espace de manifestation concrète de la sectorialisation de la sécurité : militaire, économique, sociétale... En dépit de l'affirmation de la sécurité sociétale, notamment à travers la problématique migratoire, la lutte anti-terroriste fait que la hard security soit plus prononcée que les autres dimensions de la sécurité. Et c'est bien cette lutte qui est au cœur de la coopération algéro-tunisienne, stimulée notamment par la crise libyenne.

Dispositif de coopération algéro-tunisienne

Pour sécuriser les frontières du pays et aider la Tunisie à faire face aux effets déstabilisateurs de la crise libyenne, le gouvernement algérien développe sa coopération avec son homologue tunisien en adoptant pratiquement les mêmes mesures qu'il a mises en œuvre dans les différents processus bilatéraux avec le Mali, le Niger... mais d'une manière beaucoup plus approfondie.

Ces mesures sont progressivement renforcées et diversifiées. En juin 2013, les deux armées algérienne et tunisienne ont créé une commission militaire de coordination chargée de prévenir le passage d'éléments terroristes et le trafic en tout genre. Un plan de sécurité aux frontières, similaire à ceux mis en œuvre sur les frontières avec la Libye et le Mali, est alors mis en place par le commandement militaire algérien. Les 4ème et 5ème régions, se partageant la protection de la frontière avec la Tunisie, sont chargées de ce plan qui comprend, entre autres, la création de 20 zones militaires, la désignation de plus de 80 points frontaliers susceptibles de servir de sentiers pour les trafiquants et les éléments terroristes sur la frontière commune⁽⁷⁾.

Toute une gamme de mesures est désormais mise en œuvre : renforcement des points de contrôle terrestre ; patrouilles communes ; opérations de surveillance aérienne de toute la bande frontalière ; conduite d'opérations militaires limitées de part et d'autre de la frontière,

y compris le triangle frontalier algéro-libyo-tunisien ; opérations d'écoute des communications ; échange rapide d'information ; renforcement du contrôle des sentiers dans les maquis des deux côtés de la frontière, auxquelles d'ajoutent deux mesures. La première, à dimension policière-judiciaire, consiste à mener des enquêtes sur les réseaux de recrutement dans et à proximité de la zone frontalière pour prévenir l'enrôlement des jeunes djihadistes et démanteler les réseaux. La seconde, de nature économique-sécuritaire, consiste à s'attaquer aux sources de financement des groupes terroristes au moyen de la lutte contre la contrebande transfrontalière⁽⁸⁾. Ce dispositif comprend également des programmes de formation et la fourniture d'équipements par l'Algérie au profit des forces armées et de sécurité de la Tunisie.

Le contingent des forces algériennes conjointes (armée, gendarmerie, gardes-frontières) déployé tout au long des frontières avec les pays voisins est régulièrement renforcé. Selon le rapport annuel américain sur le terrorisme par pays, l'Algérie a déployé, depuis 2011, au moins 75000 hommes des différentes forces conjointes pour surveiller et protéger ses frontières orientales et méridionales, dont environ 50000 hommes mobilisés sur la frontière avec la Libye⁽⁹⁾. Ce dispositif de sécurité, y compris les mesures concernant la protection des sites stratégiques (installations pétrolières et gazières), évolue au rythme de l'activité terroriste (attaque de Tiguentourine en Algérie, attentat de Sousse en juin 2015 et l'attaque de Ben Guerdane en mars 2016 en Tunisie).

Accord de sécurité

Un accord de sécurité cadre désormais cette coopération soutenue. Conclu le 27 mai 2014 à l'occasion de la réunion de la commission mixte de haut niveau chargée des questions de sécurité, il « prévoit l'échange de renseignement et la coordination des opérations destinées à sécuriser la frontière entre les deux pays, le but étant d'assurer le succès de la coopération entre leurs organismes spécialisés respectifs ».

L'accord porte sur quatre axes : réunions et rencontres bilatérales entre structures en charge de la protection de la frontière commune ; la coordination des actions sur le terrain et la mise en place d'une coopération opérationnelle en matière de sécurisation des frontières en vue de lutter contre le terrorisme, la contrebande et la criminalité transfrontalière ; l'instauration d'un partenariat en matière d'échange de renseignement en rapport avec la sécurité de la frontière commune, « en y consacrant les moyens et mécanismes nécessaires » ; l'échange des expériences dans les domaines de la sécurité des frontières, de la lutte contre la criminalité, sous toutes ses formes, et la formation spécialisée au profit des cadres militaires dans les deux pays afin d'accroître leurs connaissances dans les domaines en rapport avec leurs activités communes⁽¹⁰⁾. C'est probablement aux termes de cet accord que le gouvernement algérien a décidé, en juillet 2014, d'apporter une aide militaire, dont du matériel, à la Tunisie pour la soutenir dans la lutte contre le terrorisme et dans la formation des unités tunisiennes qui en ont la charge⁽¹¹⁾. Pour l'État algérien, la coopération est soutenue et va au-delà des questions frontalières pour englober les questions militaires, politiques et économiques (développement des zones frontalières, aide financière à la Tunisie⁽¹²⁾...).

Des mesures (algériennes) à double objectif sécuritaire et économique

L'infrastructure sécuritaire aux frontières (tours de contrôle, tranchés, postes avancés, équipements électroniques...), dont se chargent les différents corps de sécurité et l'ANP, a des objectifs sécuritaires (lutte antiterroriste notamment), économiques (lutte contre le trafic de produits algériens subventionnés) ou mixtes. Par exemple, l'intensification de la lutte contre le trafic du carburant permet de cibler la machine logistique des groupes terroristes en les privant de sources de financement et en limitant leurs déplacements en véhicules tout terrain.

Les unités de la Gendarmerie et des Gardes-frontières, procèdent, sur autorisation judiciaire, à la perquisition de l'ensemble des dépôts et des habitations à proximité et dans les bandes transfrontalières. Leurs actions ont permis la saisie de quantités considérables de carburant prêtes à quitter le territoire national⁽¹³⁾. Le trafic de carburant algérien, bon marché, en direction des pays voisins (Maroc, Tunisie, Libye, Mali et Niger) représente un manque à gagner de plus de 2 milliards de dollars pour le budget de l'Etat algérien, a déclaré, en janvier 2016, Ahmed Ouyahia le Chef de cabinet du Président Bouteflika⁽¹⁴⁾. Mais elle n'est pas la seule à être concernée par cette contrebande qui affecte également des pays comme l'Arabie Saoudite. On estime à un million de litres par jour le trafic de carburant saoudien en direction de la Jordanie⁽¹⁵⁾.

En raison du trafic croissant du carburant algérien, les wilayas frontalières connaissent une pénurie et voient le marché noir fleurir. Ce qui provoque des tensions sociales dans ces régions. En ce sens, le dispositif de sécurité aux frontières peut générer des tensions sociales et peut aussi pâtir des réseaux de corruption locaux. D'ailleurs tout en profitant de la corruption, les trafics en tout genre y ont en générèrent. La sécurité aux frontières doit être donc pensée de manière globale (sociale, économique, judiciaire...) et ne peut être appréhendée, dans sa dimension intérieure, sous le seul angle sécuritaire.

La contrebande du carburant connaît cependant une certaine baisse grâce au renforcement du dispositif de lutte contre les trafics transfrontaliers. Un dispositif qui gagnera en efficacité avec le lancement par la Gendarmerie nationale d'un projet d'une base de données nationale des trafiquants (identité, numéro de téléphone, type de véhicule utilisé lors des activités de contrebande et immatriculation, type de marchandises, zones géographiques...)⁽¹⁶⁾. Cette base de données contribuera au renforcement de la lutte contre le trafic en permettant un suivi et une traçabilité des activités de contrebande et des personnes impliquées.

Qu'en est-il de la convergence stratégique entre les deux pays ?

Il y a une certaine convergence stratégique sur des questions hautement déstabilisatrices comme la crise libyenne. Toutefois un examen attentif de leurs choix stratégiques montre que cette convergence est plutôt limitée. On en veut pour preuve trois exemples révélateurs : des doctrines de sécurité différentes ; l'octroi à la Tunisie par les États-Unis du statut d'« allié majeur des États-Unis en dehors de l'OTAN » ; la participation de la Tunisie à des coalitions internationales.

Les deux États algérien et tunisien ont choisi dès l'indépendance des doctrines de sécurité nationale différentes. Le premier a opté pour le développement d'un outil de défense nationale indépendant : assurer la sécurité nationale par des moyens propres loin de tout parapluie étranger et/ou présence étrangère sur son sol. Le second combine des moyens propres très limités et des relations privilégiées voire d'alliance avec des puissances extérieures. Eu égard à ses choix stratégiques, depuis l'époque de Bourguiba, et à la conduite changeante parfois menaçante de la Libye de Kadhafi, la Tunisie a tissé des liens étroits avec la France et les États-Unis⁽¹⁷⁾. Après la chute de Ben Ali, la Tunisie transitionnelle n'a pas opéré de ruptures stratégiques en la matière. Au contraire, elle a consolidé ses relations d'alliance notamment avec les États-Unis. Ces derniers lui ont accordé, en mai 2015, le statut d'« allié majeur des États-Unis en dehors de l'OTAN » lui permettant de bénéficier d'une aide et d'une coopération militaire renforcée (financements, armements, entraînements...).

L'octroi de ce statut⁽¹⁸⁾ à la Tunisie est presque une surprise stratégique au Maghreb. C'est le deuxième pays magrébin après le Maroc à en bénéficier. Les États-Unis l'accordent en fonction du pays concerné et de son environnement régional (conflictualité interétatique), et ce selon leurs propres perceptions. Son octroi à l'entité sioniste est déterminé par des considérations stratégiques : maintien de sa supériorité conventionnelle et de son exclusivité nucléaire. Dans les cas des pays

arabes, il est motivé par divers objectifs plus au moins liés : protéger l'allié arabe de son « frère » (Koweït contre Irak) ; récompenser un pays pour son alignement sur les positions américaines (Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït...) ; lui donner l'impression de jouir de la même place que l'entité sioniste dans la stratégie américaine et le récompenser aussi pour son attitude (Égypte, Jordanie) ; rassurer un allié (Maroc) inquiet du développement des relations des États-Unis avec son voisin. En l'accordant au Maroc, en 2004, les États-Unis ont voulu le rassurer suite à l'évolution notable de leurs rapports avec l'Algérie. De ce fait, pour tous ces pays arabes, ce statut ne fonctionne pas contre l'entité sioniste car destiné exclusivement contre des « frères arabes ». Il devient ainsi un outil américain de gestion des relations interarabes. Le cas de la Tunisie est une exception qui confirme la règle. Depuis son octroi à l'Afghanistan, les États-Unis tiennent désormais compte des menaces non-étatiques en plus de la conflictualité interétatique. Le cas de la Tunisie s'inscrit aussi dans cette optique en raison de la crise en Libye, devenue un foyer de tension terroriste en Afrique du Nord menaçant aussi bien le territoire tunisien qu'algérien.

En octroyant ce statut au Maroc et à la Tunisie sans qu'il y ait de motif stratégique valable, les États-Unis transposent au Maghreb l'architecture stratégique qu'ils ont mise en place au Moyen-Orient. Mais pourquoi l'ont-ils accordé à la Tunisie ? Hormis la crise libyenne, leur décision traduit l'absence d'une vision claire concernant le soutien à la Tunisie transitionnelle, d'où la militarisation de la relation bilatérale. Une telle décision ne peut qu'impacter les relations algéro-tunisiennes. Bien qu'elle entretienne des rapports privilégiés avec les États-Unis, l'Algérie se trouve désormais entre deux pays bénéficiant de ce statut. La relation d'alliance avec l'Amérique devient aussi source de tension dans les relations intermaghrébines, comme c'est déjà le cas au Moyen-Orient. Le gouvernement tunisien peut accorder, de son plein gré ou sous pression, des facilités militaires aux États-Unis (points d'appui pour leurs forces spéciales, bases de drones...). Alors que le gouvernement

algérien refuse de telles facilités et s'oppose à la présence étrangère dans la région. Il peut en outre interpréter la conduite tunisienne comme un signe de défiance à son égard. Il est fort probable que les autorités algériennes aient été informées au préalable de la décision tunisienne. Mais cela n'atténue pas pour autant les questionnements que ce statut soulève.

Contrairement à l'Algérie qui refuse toute participation à des coalitions internationales invoquant le principe (constitutionnel) de non déploiement de l'ANP au-delà des frontières, la Tunisie participe, depuis octobre 2015, à la coalition internationale contre Daech, dirigée par les États-Unis. Elle a affirmé que sa participation se limite à l'échange de renseignements en matière de lutte anti-terroriste dont elle a besoin pour lutter contre Daech qui perpètre des attentats sur son sol. Mais la Tunisie peut obtenir ces renseignements grâce à ses relations bilatérales avec les acteurs occidentaux influents de cette coalition internationale. Son adhésion semble donc être motivée par des considérations politiques. Pour le moment, toute participation militaire de la Tunisie à la coalition est écartée, sachant que sa constitution autorise le déploiement de ses forces au-delà des frontières. Toutefois, le problème n'est pas la règle constitutionnelle mais ses moyens limités. La Tunisie participe également à l'alliance islamique contre le terrorisme, une coalition réunissant 34 États sous l'égide de l'Arabie Saoudite. Même si l'on ne sait pas exactement en quoi consiste sa contribution à cette coalition, le fait d'y adhérer renseigne sur ses préférences stratégiques qui ne coïncident pas toutes avec celles de l'Algérie.

En somme, les États algérien et tunisien ont fait des choix stratégiques différents, en fonction de leurs doctrines de sécurité, de leurs intérêts et de leurs moyens. Le premier développe ses relations sécuritaires et militaires avec des puissances occidentales, la Russie, la Chine... tout en maintenant une indépendance sécuritaire, tandis que le second opte pour une posture d'alliance avec les États-Unis et plus

au moins avec la France. Toutefois, ces choix n'empêchent pas une certaine convergence entre ces deux pays, partenaires importants des États-Unis et de la France, sur des questions politiques et de sécurité majeures.

Pour un processus multilatéral (Algérie, Tunisie, France et États-Unis) ?

Pour sortir d'une certaine méfiance découlant des choix stratégiques des uns et des autres et atténuer la prééminence du bilatéralisme, il convient d'amorcer un processus multilatéral, en matière de sécurité pratique, permettant de coordonner les efforts, de mutualiser les moyens et de gagner en efficacité. Puisque l'Algérie coopère avec les États-Unis, la France et la Tunisie et celle-ci fait de même, pourquoi ne pas faire converger ces processus bilatéraux en vue de lancer une dynamique multilatérale ?

Les différents processus bilatéraux n'ont pas amélioré la sécurité régionale. Au contraire, ils créent des tensions dans la mesure où la relation, notamment d'alliance, avec des puissances extérieures, est toujours source de tension quelle que soit la région. Ce qui éloigne la perspective d'une coopération multilatérale. Or cette perspective permettrait pourtant d'accroître la communication et donc de réduire la méfiance et de dissiper les craintes et les tensions générées par tel ou tel choix stratégique et par la situation dans les théâtres d'intervention, notamment libyen.

Impliqués dans des dynamiques distinctes de coopération bilatérale, l'Algérie, la Tunisie, les États-Unis et la France sont bien placés et ont suffisamment d'intérêts partagés pour initier un processus multilatéral. L'Algérie et la Tunisie développent une coopération soutenue avec la France et les États-Unis tout particulièrement. Elles participent au Trans Sahara Counter Terrorism Partnership. Selon le Rapport américain sur le terrorisme 2014 (publié en 2015), ces deux pays

prennent régulièrement part aux programmes américains de formation. Des officiers de différents corps de sécurité algériens suivent, aux côtés de leurs homologues tunisiens et nigériens, des modules de formation portant, entre autres, sur la gestion et le contrôle de la frontière régionale. Des fonctionnaires algériens ont également participé au module de formation sur l'investigation criminelle dispensé par le Département de la Justice. La Tunisie bénéficie aussi du programme américain d'assistance dans la lutte antiterroriste. Des fonctionnaires du ministère tunisien de l'Intérieur ont suivi une formation dans le domaine de réponse aux crises, l'investigation antiterroriste et le commandement et le contrôle. Les unités opérationnelles de la Tunisie ont reçu un entraînement et des équipements spécifiques. Ses forces armées tirent profit de l'aide américaine : financement ; équipements et formation en matière de sécurité aux frontières et d'opérations antiterroristes⁽¹⁹⁾.

Les intérêts de sécurité de ces quatre États convergent sur des questions majeures exigeant sinon une convergence stratégique, du moins une coopération pratique soutenue. L'épisode malien qui a révélé des divergences en termes d'appréciation fut aussi l'occasion d'une convergence d'intérêts de sécurité. Il convient de rappeler, à ce propos, l'axiome constructiviste selon lequel, les intérêts ne sont pas immuables mais évolutifs. Pour l'approche constructiviste, les intérêts sont socialement construits. Ils « sont produits, reproduits et transformés à travers les pratiques discursives des acteurs. Plus spécifiquement, les intérêts émergent des représentations qui définissent pour les acteurs les situations et les événements auxquels ils font face »⁽²⁰⁾.

En fait, il y a une convergence d'intérêts de sécurité de ces quatre États sur trois questions essentielles : la lutte anti-terroriste ; le règlement de la crise libyenne ; la sécurité de la Tunisie. Cette dernière est une préoccupation partagée par l'Algérie et les deux puissances occidentales qui apportent toutes les trois une aide financière et militaire à la Tunisie transitionnelle pour faire face aux répercussions de la crise

libyenne. Les officiels algériens et français l'expriment d'ailleurs dans des termes quasi-identiques. Rappelant les attentats ayant frappé la Tunisie et la France, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian a déclaré que « la sécurité de la Tunisie, c'est aussi la sécurité de la France »⁽²¹⁾. Quant au ministre algérien de l'Intérieur Noureddine Bedoui, il a affirmé, suite à l'attaque terroriste contre la ville tunisienne de Ben Guerdane, que « la sécurité de la Tunisie et de ses frontières est celle de l'Algérie et la sécurité de l'Algérie et de ses frontières est celle de la Tunisie »⁽²²⁾. En outre, l'Algérie est considérée par les trois pays comme source de stabilité dans la région et partenaire important dans le règlement des crises secouant l'espace sahélo-maghrébin. De leur côté, ces deux voisins maghrébins accordent une importance de premier plan au rôle des États-Unis et de la France dans la sécurité régionale (aide économique et financière, coopération sécuritaire et militaire).

La coopération sécuritaire entre l'Algérie et la Tunisie est de loin la plus développée au monde arabe et la moins problématique dans la mesure où les deux pays n'ont pas de visées politiques au plan régional, contrairement à la coopération égypto-saoudienne par exemple. De ce fait, elle peut s'avérer un modèle pour la région élargie, dans ses dimensions ouest-méditerranéenne, intermaghrébine et sahélienne⁽²³⁾. Mais comment peut-on envisager un rôle des États-Unis et de la France dans le renforcement du processus bilatéral algéro-tunisien dans une perspective quadrangulaire impliquant les quatre pays ? Des écueils politiques persistent (préférences stratégiques des uns et des autres, intervention, question sahraouie...) mais sans pour autant entraver la coopération. Les menaces accrues incitent les différentes parties à s'intéresser au moins au plus bas dénominateur commun, à savoir certains intérêts de sécurité. Certes, ils ne convergent pas tous, mais en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé il y a une convergence d'intérêts, indépendamment des conceptions et des motivations des uns et des autres. Autrement dit, c'est en matière de coopération pratique (formation et entraînement, équipements, échange

du renseignement) que ce processus de coopération quadrangulaire peut se révéler important, pour ne pas dire nécessaire. La coopération dans la lutte contre les réseaux terroristes et le crime organisé peut prendre diverses formes : entraînement et formation (entre l'Algérie et la Tunisie et entre elles et les deux puissances occidentales) ; livraison d'équipements et de matériels américains et français aux forces algériennes et tunisiennes chargées de la sécurisation de la frontière commune ; échange du renseignement ; mise à contribution des moyens américains notamment de surveillance par satellite pour la sécurisation des frontières...

Evidemment, une telle perspective multilatérale se heurte à des entraves structurelles auxquelles vient se greffer un problème d'ordre conjoncturel, à savoir les divergences sur l'intervention étrangère. L'Etat français se montre de plus en plus interventionniste depuis ses entreprises en Libye et au Mali et pousse ses partenaires, notamment l'Algérie, à adhérer à sa stratégie et à prendre, à terme, le relais. De moins en moins enclins à intervenir depuis les aventures afghane et irakienne, les autorités américaines poussent aussi les acteurs régionaux à intervenir dans leur propre espace. Or, pour le gouvernement algérien toute intervention de l'ANP en dehors des frontières est exclue. L'Etat algérien est invité de partout à intervenir et à prendre en charge la sécurité régionale par des moyens militaires. Mais comment peut-il intervenir alors que l'évolution de la situation dans les différents théâtres d'intervention valide la justesse de son positionnement ? Certes, mais celui-ci est difficilement tenable si le chaos se généralise affectant d'autres pays de la région. On ne peut laisser le désordre s'installer dans la région sous peine de mettre en péril sa propre sécurité nationale. De plus, en l'absence d'interlocuteur étatique, le double principe de non-ingérence et de non-intervention perd son sens. Faute d'interlocuteur étatique de l'autre côté de la frontière (exemple libyen), la coopération interétatique ne peut avoir lieu.

C'est à l'évidence un dilemme. Intervenir ou ne pas intervenir, telle est la question. La première option conduit à un cercle vicieux. Toute intervention est productrice de troubles et d'instabilité, et rarement de stabilité et de sécurité, d'où la tentation forte d'une deuxième intervention pour corriger les effets pervers et les ratés de la première, et par la suite une troisième pour en corriger ceux de la deuxième et ainsi de suite... L'Irak et la Libye ne sont-ils pas devenus un danger pour eux-mêmes, pour leurs voisins et pour les intérêts de sécurité des puissances qui y sont intervenues. La seconde option risque de laisser se détériorer la situation jusqu'à atteindre un point de non retour ce qui rendrait l'intervention inéluctable ou au contraire difficilement concevable. Pour sortir de ce dilemme, il convient de trouver une alternative crédible à l'intervention et à la non-intervention qui pourrait être une combinaison d'actions en amont, de processus de médiation et d'appui clair aux autorités légitimes dans les pays en troubles ainsi que de coopération multilatérale soutenue. Une telle perspective requière une convergence d'intérêts entre l'ensemble des différents acteurs, régionaux et extrarégionaux, en présence. Or, c'est ne n'est pas le cas.

Cependant les conditions politiques, dans leur dimension minimale, et les conditions, pour ne pas dire les exigences, sécuritaires sont réunies pour amorcer une coopération quadrangulaire. L'objectif stratégique d'une telle entreprise n'est pas seulement le lancement de ce processus en soi, mais surtout d'en faire une rampe de lancement d'une multilatéralisation réussie de la coopération sécuritaire dans l'espace maghrébo-sahélien⁽²⁴⁾. En dépit de leurs différences d'appréciation, ces quatre États considèrent les crises secouant la région, notamment le conflit libyen, comme une menace à leur sécurité nationale et/ou à leurs intérêts de sécurité. Un terrain d'entente est nécessaire pour éviter que la situation n'échappe totalement au contrôle dans des territoires de plus en plus ingouvernables.

Références

1. Sur le concept de sécurité voir : Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, 5ème éd, Paris, Sciences Po Les Presses, 2015, pp. 491-522 ; Bill McSweeney, *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
2. « Frontières, territoire, sécurité, souveraineté », *Ceriscope Frontières*, 2011 – <http://ceriscope.sciences-po.fr/print/12?page=1> (consulté le 02/07/2016).
3. Cf., Abdennour Benantar, *La dimension méditerranéenne de la sécurité algérienne : Algérie, Europe et Alliance atlantique*, Alger, Librairie contemporaine, 2005, pp. 18-33 (en arabe).
4. Groupe Frontière, « La frontière, un objet spatial en mutation », 29/10/2004, pp.3-4 - <http://www.espacestems.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/?output=pdf> (consulté le 01/07/2016).
5. Ibid., pp. 4, 9.
6. Ibid., p. 9.
7. El Khabar, 09/06/2013.
8. El Khabar, 20/07/2014 et 15/05/2013.
9. *Country Reports on Terrorism 2015*, Washington, Department of State Publication, June 2016, p. 168 – <http://www.state.gov/documents/organization/258249.pdf> (consulté le 05/07/2016).
10. http://www.defense.tn/htmfr/details_nouveaute.php?id=482 – Site du ministère tunisien de la Défense – (consulté le 30/08/2014).
11. <http://www.alaraby.co.uk/politics/b150e04a-0b9c-4f1f-89de-0db0a90fa22e#sthash.8pGRcov1.dpuf> (consulté le 23/07/2014).
12. Le gouvernement a octroyé à la Tunisie une aide de 100 millions de dollars en 2011 et 250 millions en mai 2014 (une partie sous forme de crédit préférentiel,

- l'autre non remboursable, en plus d'un dépôt de 100 millions de dollars à la Banque centrale tunisienne).
13. <http://www.liberte-algerie.com/actualite/trafic-de-carburant-lhemorragie-209234> (consulté le 29/06/2016).
 14. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/01/06/le-trafic-de-carburant-coute-2-milliards-de-dollars-au-budget-algerien_4842390_3212.html (consulté le 04/07/2016).
 15. <http://www.alaraby.co.uk/economy/cc65ef11-28ca-4bd2-b2e5-3aa49c69887f#sthash.YrVGGFY6.dpuf> (consulté le 31/10/2014).
 16. Echorouk, 11/04/2016 – <http://www.echoroukonline.com/ara/articles/280289.html> (11/04/2016).
 17. Sur les relations entre la Tunisie (de Bourguiba et de Ben Ali) et les États-Unis, voir Abdennour Benantar, « États-Unis et Tunisie : singularité tunisienne », in Abdennour Benantar (dir). Les États-Unis et le Maghreb : regain d'intérêt ? Alger, CREAD, 2007, pp. 179-204.
 18. Sur 16 États bénéficiant de ce statut, 9 sont du Moyen-Orient dont 6 arabes : Israël, Pakistan, Afghanistan, Koweït, Bahreïn, Jordanie, Égypte, Maroc, Tunisie. Ce qui renseigne sur la place de la région dans la stratégie américaine.
 19. Country Reports on Terrorism 2014, Washington, Department of State Publication, June 2015, pp. 160-161, 2014 – <http://www.state.gov/documents/organization/239631.pdf> (consulté le 04/07/2016).
 20. Jutta Weldes, « Bureaucratic Politics: A Critical Constructivist Assessment », Mershon International Studies Review, vol. 42, n°2, November 1998, p. 218.
 21. Le monde, 05/10/2015 – http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/10/05/la-france-annonce-un-quadruplement-de-son-aide-militaire-a-la-tunisie_4782962_3212.html (consulté le 06/10/2015).
 22. <http://www.liberte-algerie.com/actualite/pas-deconomie-sans-securite-et-stabilite-du-pays-243712> (consulté le 21/03/2016).

23. Sur la sécurité dans cette région élargie voir Abdenmour Benantar et Salim Chena (dir). La sécurité en Méditerranée occidentale face aux bouleversements au Maghreb et au Sahara, Paris, Collection Bibliothèque de l'Iremmo/L'Harmattan, 2015, 119 p.

24. Il ne s'agit évidemment pas d'ajouter une nouvelle couche aux mille feuilles des processus régionaux, déjà politiquement indigestes, mais de tenter de faire évoluer des processus bilatéraux vers une dynamique multilatérale réussie en mesure de mettre un terme à la multiplication de processus régionaux dont l'échec est patent. Notre réflexion part ici de l'hypothèse selon laquelle l'un des facteurs majeurs à l'origine de la multiplication des processus régionaux est leur échec, d'où une fuite en avant : on délaisse, sans pour autant s'y retirer, une ancienne initiative régionale pour une nouvelle et ainsi de suite. Il est temps de sortir de l'insertion multilatérale de façade...